

L'an deux mille onze et le douze février à neuf heures, le Conseil Municipal convoqué en date du 05 février, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOLLE Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10 Absents : 1

Etaient présents : MOLLE Marcel, LUCAS Raymond, MARCEL Robert, PASCUAL Sophie, , COLLORIG Véronique, FAURE Rose-Marie, REYMONDOUX Laurence, FARCY Olivier, CHIARADIA Bruno, DUFAUT Guy, COMBALBERT Serge,

Absent excusé : PASCUAL Sophie

Monsieur CHIARADIA Bruno a été élu secrétaire de séance.

La secrétaire de mairie donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

GESTION DU GOLF

Lors de la dernière réunion du golf, il a été signalé que la cour des comptes avait émis des observations sur la gestion du golf en raison du financement par la Communauté des Communes des Deux Rives. La Communauté n'a pas répercuté de remarque particulière. Pour cette année le financement est assuré comme les années précédentes. Quant à la compétence souhaitée par la CC2R, la commune attend les modalités de cette nouvelle gestion qui devront lui être soumises avant d'être entérinées.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal que Mme Angélique DELAURIÉS a donné son désistement du logement 7 rue du Barry, à compter du 01/03/2011. Une réponse sera faite par courrier.

Les Epoux BEZARD ont également adressé en Mairie une lettre de désistement à compter du 01/05/2011 ;

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une demande de location de la part de Mme VARGAS (couple + 2 enfants). L'épouse est aide maternelle. Elle a visité le logement occupé par M ; et Mme BEZARD, mais il conviendrait de modifier les prises électriques qui ne peuvent être protégées par des caches prises (sécurité enfants) ; les tapisseries et peintures sont à refaire ; la chaudière est en mauvais état. Une cloison sera à abattre à l'entrée pour créer une aire de jeu plus vaste. Au final il semble que ce logement ne convienne pas.

Le couple THIEBAUT/ROLERE, actuellement locataire du logement 5 rue du Barry a sollicité un logement plus grand car un bébé doit naître prochainement au sein du couple. Le logement d'Angélique DELAURIÉS ne les intéresse pas. Ils signalent qu'une petite fenêtre cassée à l'arrière de l'appartement qu'il conviendrait de changer. Monsieur le Maire informe que la commande a été passée.

Au logement du golf la locataire a signalé la défektivité due cumulus et l'absence de radiateur à la salle de bain. Ce logement n'est pas occupé par la locataire, mais par sa mère ; il faudrait demander si elle a souscrit à une assurance pour ce logement. Les travaux ont été effectués.

Ferme Gauran : le locataire, Monsieur TONNELE Sébastien, est en train de réaliser les travaux ; la quantité de fournitures est plus importante que prévu ; Monsieur le Maire informe qu'il a souscrit avec le locataire une convention de mise à disposition du local, un bail sera établi dans un an, quand le loyer sera mis en place, en février 2012.

ASSAINISSEMENT

En perspective des travaux d'extension de l'assainissement par un système à roseaux, Monsieur le maire informe qu'il est allé, accompagné de Laurence REYMONDOUX, Raymond LUCAS et Serge COMBALBERT visiter plusieurs sites similaires : MANSONVILLE, COLOGNE, BRIGNEMONT. Ils ont ainsi pu se rendre compte et comprendre le fonctionnement de ce système. Un dossier de compte rendu des visites avec photos a été réalisé par Laurence REYMONDOUX et est à disposition des conseillers en Mairie.

Monsieur le Maire signale que le bornage du terrain a été réalisé en vue de l'acquisition à pour l'extension de l'assainissement. Le prix de cette parcelle est fixé à 1000 € comme cela avait été décidé lors d'une séance précédente.

CIMETIERE

Le cimetière est à ce jour saturé. Il ne reste deux emplacements dans le nouveau cimetière. Quelques vieilles concessions sont à reprendre dans le vieux cimetière : à voir avec les familles lorsqu'il y en a. Monsieur le maire propose de créer un columbarium, puisqu'aujourd'hui les familles ont souvent recours à la crémation. Il présente un devis de l'entreprise ROUGE d'un montant de 4200 € qui comprend 6 cases pouvant recevoir plusieurs urnes ainsi qu'un jardin du souvenir doté d'un banc. Monsieur le Maire propose de vendre chaque concession au prix de 300 € pour 30 ans et 450 € pour 50 ans par case.

Le Conseil Municipal approuve les propositions du Maire et décide de porter l'inscription au budget primitif 2011. Monsieur le maire propose que Mme FAURE , M. CHIARADIA et M LUCAS étudient et informent sur la suite à donner pour les reprises de tombes et le columbarium.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'architecte consulté a fait une proposition d'honoraires en vue d'établir un avant-projet sommaire pour la réfection des 3 rues adjacentes à la rue du Barry. Il conviendrait dans un premier temps de savoir identifier les branchements d'eau potable réalisés en plomb sur la commune afin de profiter des travaux pour les faire remplacer et remettre le réseau, très ancien, en état. Monsieur le maire précise qu'il a fait un relevé de 44 branchements en plomb et qu'il demande aux propriétaires de faire analyser l'eau de l'adduction servie dans chaque immeuble. Une lettre a également été adressée au Syndicat des eaux demandant un état des lieux du réseau, sans réponse à ce jour. Il vaudrait mieux que les travaux de voirie soient entrepris dès lors que les réseaux seront remis en état. En vue de solliciter les diverses participations « contrat de Pays », CC2R etc.... il est nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre.

TERRAIN QUARTIER SAINT EXUPERY

Monsieur le Maire rappelle, que les propriétaires du quartier St Exupéry avaient manifesté le souhait d'acquérir une partie de terrain communal à usage exclusivement privatif située devant le portail de leur maison Monsieur Thomas ROUSSILLES a sollicité l'acquisition de la parcelle située devant chez lui au 11 Chemin des Reinettes. Cette parcelle d'une superficie de 21m² a été bornée et est désormais cadastrée A 877. Le Conseil Municipal donne son accord pour céder cette parcelle à Monsieur Thomas ROUSSILLES, fixe le prix de vente à 1 € le m², soit 21 € au total, dit que les frais de géomètre et de notaire, restent à la charge de l'acquéreur, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation des présentes.

AMENAGEMENT ESPACE VERT « GAURAN NORD »

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'espace vert à GAURAN au sein du lotissement : plantation, arrosage intégré... Il propose que la commission concernée se rende sur place (MM et Mmes MARCEL, COMBALBERT, FAURE et COLLORIG) Cette commission pourrait réaliser un projet à discuter et à étudier pour l'inscrire au budget 2011. Un plan avait été établi, il sera mis à disposition de la commission. Un devis sera demandé à l'entreprise JENNI.

CREATION D'UN EMPLOI PROVISOIRE

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

M. Le Maire précise aux membres du conseil municipal,

- qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont **créés par l'organe délibérant** de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise **le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi** créé.
- qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités et les établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires et conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un **besoin occasionnel**.

M. Le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins afin de remplacer l'agent employé en CAE occupant les fonctions d'ATSEM et d'adjoint technique, dans l'attente de la transformation de l'emploi permanent à partir de la prochaine rentrée scolaire, il conviendrait de créer un emploi non permanent occasionnel à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi

M. Le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget primitif 2011

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 ^{er} Mars 2011 Au 31 mai 2011 <i>renouvelable</i>	1	Adjoint Technique 2eme classe	ATSEM Garderie Entretien locaux	18 heures

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut 297 en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ,

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants,

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cour.

PERSONNEL

Emploi école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'emploi permanent pour remplacer Françoise COMBALBERT sera créé en septembre . Il conviendra alors de supprimer l'emploi d'agent de maîtrise de 22H 30 hebdo qu'elle occupait pour le remplacer par un emploi d'adjoint technique 2eme classe.

Agents techniques

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que Stéphane THOMAS et Yannick COUSTEAUX ont réussi aux épreuves de l'examen d'adjoint technique 1ere classe. En conséquence il propose les nommer dans leur nouveau grade, dès que le comité technique paritaire aura donné son accord, et de créer à cet effet les 2 emplois correspondant (temps complet) en supprimant ceux qu'ils occupent à ce jour (temps complet).Le conseil municipal donne son accord.

Régime indemnitaire

A la demande du personnel, Monsieur le Maire propose de mettre en place le régime indemnitaire. le Conseil Municipal porte son choix sur la remise d'une prime en fin d'année au prorata du temps de travail de chacun. Les critères d'attribution de cette prime seront les suivant :

¼ ponctualité – ¼ Absentéisme - ¼ conduite au travail – technicité - ¼ Respect du règlement

Une demande de formation sera faite en matière d'assainissement pour les 2 agents techniques qui auront à gérer le nouveau dispositif d'assainissement.

DETTES DES ADMINISTRES

Monsieur le maire signale que beaucoup de dettes de cantine, loyers, assainissement subsistent de la part des administrés et qu'il ira à nouveau solliciter la trésorerie pour que des relances soient effectuées plus sévèrement, notamment pour le restaurant et le logement situé à « Lillot » aire du golf.

VILLAGE FLEURI

Monsieur le maire informe qu'il a assisté à la remise des prix à CASTELSARRASIN en compagnie de Serge COMBALBERT et Laurence REYMONDOUX. Un diplôme et un trophée d'art ont été remis.

EGLISE

L'Evêché a mis en garde les communes, et demande un contrôle du mode de chauffage suite à l'accident de DUNES où les personnes avaient été intoxiquées par l'oxyde de carbone. Monsieur le maire rappelle que l'Eglise d'ESPALAIS est chauffée par un chauffage électrique donc il n'y a aucun danger d'intoxication.

NOM DE RUE

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier de la famille De TERNAY/BENECH demandant qu'on rebaptise la Grand Rue : « Rue Benech ». Sachant toutes les contraintes qu'entraîne un changement d'adresse pour les riverains, le conseil municipal propose d'apposer à l'entrée de la rue, une plaque commémorative au nom de M. BENECH ancien Maire d'ESPALAIS. Une réponse sera faite en ce sens à la famille. Une consultation sera effectuée auprès des résidents de la dite rue par le demandeur (M. DETERNAY) au cas d'un changement de nom de rue.

ELAGAGE DES PLATANES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait élaguer la platanes de l'allée de l'Eglise par l'entreprise MARCHIOL.

SALLE ST EXUPERY

Monsieur le Maire signale que l'ancienne auto-laveuse qui était stockée dans la salle St Exupéry a disparu entre le 4 et le 21 décembre. Il demande que chaque conseiller mène sa petite enquête pour essayer de savoir ce qu'elle est devenue.

CAMION COMMUNAL

Un problème de porte qui ferme mal, des vis qui tombent, le toit qui commence déjà à rouiller sur le camion récemment acquis : ces défauts ont été signalés par les agents. Monsieur le maire demande qu'on prenne contact avec la Société IVECO qui a vendu ce camion.

SUVBVENTION COMMUNALE 2011

Comité des fêtes	4 000	Association Gymnastique	en attente
Association théâtre (CLE)	en attente	Aînés Ruraux	en attente
Association Golf	350	ACCA	350
Association parents élèves	350	Vélo Club Espalaisien	150
Médiathèque	562	FNACA	180
Anciens combattants	90	Médaillés militaires	180
Croix Rouge	100	ALDS	en attente
Prévention routière	50	Association des amis de l'église	200
Service Renseignement des Anciens combattants	90		

Le vélo club renonce à organiser la course cycliste le jour de la fête locale car retenu ailleurs ce jour-là. Il en sera tenu compte sur le montant de la subvention. Voir avec le comité des fêtes.

ELECTIONS CANTONALES

Les élections cantonales se dérouleront les 20 et 27 mars prochain. Monsieur le maire signale que comme à l'habitude il nommera le bureau et préparera les permanences pour les opérations de vote. Monsieur LUCAS informe qu'il sera disponible le 20 au matin.

ENTRETIEN DES CLOCHES

Monsieur le Maire informe que l'entreprise LAPASSADE qui assurant l'entretien des cloches de l'église a déposé le bilan. En conséquence une nouvelle entreprise a été sollicitée. L'entreprise BODET propose un contrat de maintenance pour 200 €HT par an. Le Conseil Municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

Salle des fêtes : Monsieur le Maire informe qu'il a fait remplacer le lavabo cassé à la salle des fêtes en récupérant un lavabo identique qui se trouvait dans le local occupé par le comité des fêtes ; les travaux ont été exécutés par les agents communaux.

Réunions électorales : Monsieur le maire informe que M. BAYLET Jean-Michel souhaite rencontrer les électeurs de la commune le 8 mars 2011 à 18H 30 et M. POMPIGNE-MOGNAR le 16 mars 2011 à 20h 30. Les réunions se tiendront dans la salle de la mairie.